

Vous vous demandez peut-être...

Le dispositif « Fais comme chez TOIT » est actuellement en phase d'étude. Sa mise en place est prévue pour le **1er janvier 2026**.

Si vous êtes tenté par cette expérience solidaire et intergénérationnelle,

contactez SOLIHA au

03 84 86 19 10

contact@jura.soliha.fr



ou via notre site internet

<https://www.jura.soliha.fr>



Une chambre libre ? Proposez un toit, donnez du sens.

Accueillez une personne en
recherche de logement
temporaire, en toute
confiance et sérénité.

SOLIHA
vous accompagne
tout au long du parcours.

**Ju
ra**
LE DÉPARTEMENT



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
JURA SAÔNE-ET-LOIRE

• Quelles sont les conditions pour proposer une chambre en hébergement ?

La chambre doit être meublée, d'au moins 9 m², avec lit, rangements, bureau, une fenêtre et une porte fermant à clé.

• Comment est déterminé le montant du loyer ?

Le loyer est déterminé avec SOLIHA, il est compris entre 200 € et 350 €.

• Comment sont gérés les paiements de loyer ?

SOLIHA s'occupe de la gestion locative : encaisse les loyers, reverse le montant au propriétaire et intervient rapidement en cas d'impayé.

• Quels sont les frais du service ?

Des frais de gestion de **10 %** sont appliqués sur les loyers perçus.

• Puis-je bénéficier des APL ?

Oui, l'hébergeur et l'hébergé peuvent percevoir les APL, à condition qu'ils remplissent les critères d'éligibilité.

• Peut-on mettre fin à la cohabitation avant la fin du contrat ?

Oui. En cas de problème, le contrat peut être résilié rapidement et un autre hébergement pourra être proposé à l'hébergé.

JE SUIS

Propriétaire Occupant

JE DISPOSE

D'une ou plusieurs chambres disponibles

JE SOUHAITE

- ✓ Offrir une solution à une personne en recherche de logement.
- ✓ Créer du lien social
- ✓ Générer un revenu complémentaire

JE SUIS

Un actif avec contrat :

- Stagiaire
- Alternant
- Apprenti
- Volontaire
- Travailleur saisonnier
- Salarié en CDD
- Salarié en CDI, en attente d'un logement pérenne

JE SOUHAITE

- ✓ Accéder à un hébergement adapté, à moindre coût et pour une durée réduite.
- ✓ Être accueilli dans un cadre sûr et convivial.



Le principe du dispositif :

Mettre en location des chambres inoccupées, à destination d'actifs (jeunes ou moins jeunes) en quête d'un hébergement temporaire, notamment pour une saison.



SOLIHA, association présente depuis plus de 50 ans dans le Jura, porte ce dispositif afin de pallier la pénurie de logements temporaires, tout en mobilisant les chambres inoccupées chez des particuliers.

Le déroulé pas à pas

Demande de logement

L'actif contacte SOLIHA via le site internet ou par téléphone et fournit des documents justificatifs.



Recherche d'un hébergeur

SOLIHA identifie un hébergeur disponible selon la localisation.



Mise en relation

Présentation du profil à l'hébergeur et, si accord, constitution du binôme.



Installation encadrée

Contrat, charte, état des lieux : tout est formalisé avec l'aide de SOLIHA.



Gestion, suivi et fin du séjour

Accompagnement en cas de besoin, médiation possible, puis enquête de satisfaction.